



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 2 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Le Plan national canicule a été instauré par le ministère de la Santé à la suite de l'épisode caniculaire de 2003, qui avait provoqué une surmortalité importante en Europe. Ce dispositif vise avant tout à protéger les personnes âgées, fragilisées ou isolées lors de périodes de forte chaleur, notamment par des visites de surveillance médicale et un accompagnement à l'hydratation.

Le dispositif prévoit notamment un accompagnement ciblé selon les profils de risque, avec une attention particulière portée aux personnes de 75 ans ou plus vivant seules ou avec une personne dépendante, disposant d'une autonomie réduite, peu entourées et ne bénéficiant pas déjà d'un suivi dans le cadre de l'assurance-dépendance. Ces personnes, ou leur entourage, ont la possibilité de s'inscrire au dispositif afin de bénéficier de visites de surveillance et de soins en période de canicule.

La vague de chaleur particulièrement intense et prolongée qu'a connue le pays en juin 2026 a remis en lumière l'importance de ce dispositif, tout en soulevant des questions sur son efficacité et sa portée réelle sur le terrain.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la ministre :

- Combien de fois le plan canicule a-t-il été déclenché depuis sa mise en place et à quelles dates ?
- Combien de personnes se sont inscrites dans le cadre de ce dispositif et comment les chiffres ont-ils évolué au fil des années ?
- Combien d'interventions ont été réalisées au fil des années dans le cadre du plan canicule, et, en particulier lors de l'épisode de juin 2026 ?
- Dans quelles localités ou régions du pays ces interventions ont-elles eu lieu ? Existe-t-il des disparités territoriales dans le recours au dispositif ou dans sa couverture ?

- Madame la ministre estime-t-elle que les ressources humaines et matérielles actuellement dédiées au plan canicule sont suffisantes, notamment au regard de la fréquence et de l'intensité croissantes des épisodes de canicule ?
- Au vu des expériences accumulées et de l'épisode de chaleur particulièrement long de juin 2026, Madame la ministre n'estime-t-elle pas qu'il conviendrait de faire évoluer le dispositif d'une logique d'« aide à la demande », reposant sur l'inscription volontaire, vers une approche plus proactive permettant de détecter les personnes vulnérables potentiellement en danger, y compris celles qui ne sont pas inscrites au registre ?
- Dans cette optique, ne serait-il pas indiqué d'associer directement et systématiquement les communes à la mise en œuvre du plan canicule et de renforcer la mise en réseau des différents intervenants afin d'améliorer le repérage, l'accompagnement et la prise en charge des personnes à risque ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Mars Di Bartolomeo  
Député